

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais (SIPLASUD) - Rapport d'activités et compte administratif 2011 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Masson, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2011 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 1975 et que les communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey et Corcelles-les-Monts y adhèrent.

Sa zone d'intervention recouvre 1850 hectares de pelouses calcaires, forêts et coteaux de vignes, véritable « poumon vert », comprenant des milieux naturels remarquables inscrits pour une grande partie dans le périmètre Natura 2000 de la côte dijonnaise, ainsi que des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

La mission du syndicat est de concilier la protection de l'espace et l'accueil du public, par des aménagements et une mise en valeur du plateau, tout en veillant à la sauvegarde de sa richesse naturelle.

Ses objectifs sont les suivants :

- préserver les zones naturelles des éventuelles nuisances ou menaces (champ de tir, circulation motorisée, dépôts sauvages, fréquentation excessive, étalement urbain, etc.),
- développer l'accueil du public, en apportant les adaptations ou les améliorations nécessaires (parkings, tables d'orientation, aires de pique-nique et de repos, cheminements piétonniers, fléchages de sentiers de randonnée, etc.),
- permettre l'accessibilité du milieu naturel à tous (création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours et sentiers de découvertes, accueil de centres de loisirs, etc.) et sensibiliser le public à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

L'année 2009 avait permis au syndicat de se donner les moyens de réaliser des actions de plus grande ampleur, avec l'embauche d'une chargée de mission à mi-temps, la modification de ses statuts et le changement de sa dénomination, cette dernière devenant « Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais (SIPLASUD) ».

Sont à signaler, au titre de 2011, les réalisations suivantes.

1 - Recherche de partenariats

- Grand Dijon : demande de subvention, présentation du syndicat à la commission Environnement
- Conseil Général et Centre Départemental de Randonnée Pédestre de la Côte d'Or : finalisation du dossier Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (avec restructuration des sentiers, montage de la convention de balisage avec le CDRP21, et demande de subvention pour le renouvellement des trois tables)
- Adhésion à Géo Côte d'Or (accès au cadastre des communes) et GéoBourgogne
- Divers : Maison du Développement Durable de Chenôve, centres de loisirs des communes membres, Association Pirouette Cacahuète

2 - Actions de sensibilisation

- Printemps du plateau
- 5ème nettoyage intercommunal
- Conférence-projection-débat « Découverte de la biodiversité », animée par Alterre Bourgogne autour du film « Bourgogne, en vert du décor »
- Participation au programme « Soyons Nature » du centre social de Marsannay-la-Côte
- * Soirée autour de la consommation durable (découverte-dégustation de légumes issus de l'agriculture biologique et des AMAP, et projection-débat autour du film « Bio-attitude sans béatitude »
- * Participation à la journée interservices (jeux sensoriels et de découverte des essences d'arbres pour les enfants)
- * Participation à l'organisation d'une « balade en familles » : jeu d'enquête naturaliste sur le plateau
- Organisation de visites du Centre de tri et de l'usine d'incinération pour les centres de loisirs de Dijon

- Balades en familles (automne)

3 - Travaux : accueil du public, offre d'itinéraires, et protection de l'espace naturel

- 1ère tranche de travaux d'installation de fermetures d'accès (via une convention de mandat avec la communauté de communes de Gevrey) sur Couchey et Marsannay-la-Côte
- Projet de création de sentiers VTT et d'un itinéraire équestre (cadre du Plan de Fréquentation de la Côte Dijonnaise) : études foncières, reconnaissances
- Travail sur le contenu des tables didactiques
- Participation aux actions du Plan de Fréquentation de la Côte dijonnaise (Charte graphique de la Côte Dijonnaise, etc.)

4 - Actions de communication

- Création d'un site internet
- Réflexion/projet de réalisation d'une brochure intercommunale (présentation des sentiers)
- Sollicitation des associations des communes membres (Printemps du plateau 2011)

5 - Projets à plus ou moins long terme

- Brigades équestres expérimentales à Chenôve : participation à la réflexion
- BA 102 et champ de tirs de Chenôve : relance de la médiation
- Divers : montage d'un logiciel de Système d'Information Géographique « SIG » (tracé des sentiers, édition de cartes, etc.).

En ce qui concerne le compte administratif 2011, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 24 280,44 € et un déficit d'investissement de 913,06 € soit un excédent global de clôture de 23 367, 38€.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2011 du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ